



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 12 octobre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question 3), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Nicolas BODIN, M. Cyril DEVESA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Anthony POULIN (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à Mme Anne VIGNOT, M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI, M. Anthony POULIN à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON, Mme Karima ROCHDI à Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danièle DARD, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 47 - Cession d'un délaissé de voirie au profit de M. SERTOUT Matthieu et de M. SERRI Sylvain dans l'ensemble immobilier Complexe de la City, 7 avenue Louise Michel

**Cession d'un délaissé de voirie au profit de
M. SERTOUT Matthieu et de M. SERRI Sylvain
dans l'ensemble immobilier Complexe de la City,
7, avenue Louise Michel**

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

La Ville de Besançon est propriétaire du volume n° 25 de l'ensemble immobilier complexe (EIC) de la City sis 7 avenue Louise Michel, cadastré section IK n° 383 et classé en zone UZC du PLU.

Ce volume correspond à la voie de desserte interne de cet ensemble immobilier qui relève du domaine privé de la commune.

Deux propriétaires riverains, M. SERTOUT Matthieu et M. SERRI Alain, ont fait part de leur souhait de se porter acquéreur d'une emprise foncière de 48 m² à détacher de ce volume.

Il s'agit d'un délaissé de voirie ne présentant aucun intérêt pour la commune.

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, France Domaine a été saisi par courrier du 10 août 2017 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du bien à céder. Cette estimation, en date du 12 septembre 2017, a fixé à 75 € le m² de terrain cessible.

Un accord est intervenu sur les modalités des transactions à intervenir, à savoir :

- cession d'une surface de 43 m² à prendre dans le lot n° 25 de l'EIC de la City au prix de 3 225 € au profit de M. SERTOUT Matthieu domicilié 110 Grande Rue à Besançon,
- cession d'une surface de 5 m² à prendre dans le lot n° 25 de l'EIC de la City au prix de 375 € au profit de M. SERRI Sylvain domicilié 7 avenue Louise Michel à Besançon,
- frais d'acte et de géomètre à la charge des acquéreurs.

Les biens cédés sont enregistrés à l'inventaire comptable sous le n° BAT-P54807.

La recette de 3 600 € sera encaissée au chapitre 77.824.775.00501.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur ces cessions aux conditions mentionnées ci-dessus,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 OCT. 2017



Contrôle de légalité



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0